



## LES ÉCHOS DU CE

MAI 2016

**Présents pour la CGT :** Gaëlle ARZUR (Brest), Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Karine CEVAER (Rennes), Catherine GAUBERTI (Caen), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Hervé GUILLERMIC (Vanves), Nathanaël LEMAIRE (Tours), Fernando MALVERDE (Vanves), Thomas RAOULT (Filière Rennes), Sylvain TOCCO (Rouen).

### ✓ REFORME DES POLES... AH BON IL Y A UNE REFORME ?

---

S'il y a bien quelque chose qu'on n'a pas appris au cours de ce CE, ce sont les tenants et aboutissants de la nouvelle réforme de France 3 annoncée par Delphine Ernotte.

La direction du Pôle n'a « pas d'info », « ne sait pas », « ce sera présenté au CCE du 15 juin ». Bref, extinction de voix directoriale.

Pour savoir comment seront organisées les futures régions de France 3, ce qu'il adviendra des fonctions polaires, des personnels des fonctions support, des programmes actuellement mutualisés ou encore des instances représentatives du personnel, on repassera.

Ce que l'on sait en revanche, c'est qu'avec le calquage de l'organisation du réseau régional sur la réforme territoriale voulue par l'Elysée, l'actuel pôle Nord-Ouest comptera les plus petites régions de France 3, avec des effectifs de 110 à 200 salariés pour la plus grosse, la Normandie. Une réalité très différente des autres pôles où certaines régions représentent 500 salariés et plusieurs antennes.

Quel sera le poids de nos antennes dans le futur réseau ? Comment leurs problématiques pèseront-elles dans les futurs choix stratégiques de la chaîne ? Pas l'ombre d'une réponse, mais les futurs Lilliputiens s'inquiètent.

### ✓ POLITIQUE HANDICAP : LE COUP DE MOU

---

Jusqu'ici, le pôle Nord-Ouest faisait figure d'exemple, en matière de recours aux travailleurs handicapés. D'année en année, on se rapprochait de l'obligation légale de 6%. En 2015, cette dynamique s'est arrêtée et le nombre de travailleurs handicapés a

reculé de 2%. France 3 Nord-Ouest employait alors 57 salariés en situation de handicap, soit un taux de 5,73%.

Cette baisse est imputable en particulier à la baisse de l'emploi direct (embauche en CDI ou en CDD) et n'est pas compensée par l'augmentation du recours à des sous-traitants faisant travailler des handicapés.

En 2015, une seule personne a été embauchée en CDI et 4 personnes en CDI de moins de 6 mois. Parmi les CDI déjà en poste, il y a eu 5 nouvelles reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Les élus espèrent que l'accord signé fin 2015, qui couvre la période 2016-2020 aura pour effet de relancer la dynamique en faveur des salariés en situation de handicap.

En attendant, ils ont donné un **avis négatif** au bilan 2015.

### ✓ SUIVI DE L'EMPLOI

---

Le Numérique vient de faire l'objet d'un petit mercato pour le moins soudain.

Le pilote web de Caen a été promu – il ne s'agit pas d'une promotion, affirme la direction – à Paris, à un poste de coordination éditoriale des pilotes web du réseau régional. Promotion ? Evacuation sanitaire ? En tout cas, cette soudaine mutation intervient alors qu'il y avait le feu à Caen.

Pour le remplacer, ça n'a pas traîné. La rédactrice en chef de la locale de Brest a immédiatement été nommée à sa place, sans passer par la case consultation. La mobilité pour les cadres c'est tellement simple... enfin, pas toujours. A Orléans, où le poste de pilote web est vacant depuis de longs mois, on vient de nommer un « intérimaire ». Selon la direction, il faut valider « l'adéquation au poste » de ce cadre en provenance de France 4.

A Brest, le poste de rédacteur en chef sera mis en consultation. Toute la question est de savoir quand...

En Bretagne toujours, les élus ont dénoncé le fait que le poste d'un journaliste nommé à la rédaction en chef du magazine Littoral ne soit pas remplacé, ce qui tend encore un peu plus le potentiel et les conditions de travail au sein de la rédaction. Réponse habituelle de la direction : « on étudie les remplacements au cas par cas et selon les périodes ».

L'ancien rédacteur en chef de Rouen – et avant de Caen – revient en Basse-Normandie comme journaliste de terrain. Là encore, un petit jeu de chaises musicales a eu lieu, suite à la mutation à Nantes, sans consultation, à la suite d'un détachement, d'une journaliste de Caen.

### ✓ **MAQUILLEUSE-EUR A FRANCE 3 : LA JUNGLE DES STATUTS**

---

Le maquillage, voilà bien un élément indissociable de l'activité télévisuelle. Un métier à part entière figurant dans l'accord collectif du 28 mai 2013, à juste titre, puisqu'on compte en moyenne 360 journées de travail de maquillage par an et par antenne.

Malgré cela seules deux antennes du Pôle disposent de maquilleuses professionnelles en CDI. Elles sont 2 à Orléans et 3 à Vanves.

Ailleurs, les situations sont très variables. Le fruit de l'histoire, répond la direction. Une histoire qu'elle a largement contribué à écrire, en cherchant à faire des économies en pratiquant le dumping social sur cette activité.

Moyennant quoi, à Rouen, c'est une association d'esthéticiennes (?) qui fournit des « maquilleuses ». A Caen, on fait appel à une entreprise spécialisée. A contrario à Nantes, le maquillage est assuré par 4 maquilleuses professionnelles intermittentes. A Rennes, on a abouti à un système mixte : 2 maquilleuses professionnelles intermittentes qui ont dû se battre pour conserver un volant d'activité face à un coiffeur autoentrepreneur ayant fait une formation de maquillage, que la direction cherchait à favoriser.

Le fin mot de l'histoire, c'est que les prestataires extérieurs et autres autoentrepreneurs sont payés à la prestation. Les maquilleuses professionnelles, elles, sont payées à la journée de travail et sont comptées dans les effectifs. Encore la perversion de la gestion par les ETP.

Face aux remarques des élus, la direction ose répondre que si on embauchait des maquilleuses-eurs partout, on ferait travailler moins de personnes qu'aujourd'hui et certain(e)s resteraient donc « sur le carreau ». Cynisme, quand tu nous tiens !

### ✓ **LE FUTUR DE LA STATION DE ROUEN**

---

La direction a présenté le projet retenu pour la future station de Rouen, à l'horizon 2019.

C'est le cabinet d'architectes marseillais CCD (Cerrito-Chabrol-Daniel) qui a été retenu. Le projet présente un long bâtiment de 2 étages, plus ou moins inspiré de l'esprit des hangars des quais de Seine : de l'acier, du verre et, au lieu de la brique rouge

avoisinante, une brique brune – plus intemporelle, nous dit-on. Sur le papier l'ensemble a l'air très lumineux, ouvert sur l'extérieur avec des coursives extérieures, des terrasses, des écrans géants visibles par le public, de la transparence et même au 2<sup>e</sup> étage une terrasse/studio extérieur.

Le bâtiment est censé répondre aux normes BBC (basse consommation) et sera chauffé par géothermie.

Au rez-de-chaussée, un grand hall d'accueil transparent, la régie, le plateau, les espaces techniques, les garages et accès décors. Au 1<sup>er</sup>, la rédaction, la cafétéria, ainsi qu'une partie des salles de montage et le mixage. Au 2<sup>nd</sup>, l'administration, la direction, les locaux syndicaux et des instances et quelques salles de montage.

A première vue, cela est très séduisant, sauf que cette station qui doit servir de modèle aux futures constructions de stations régionales en termes d'organisation, entérine la fin du bureau attribué à chaque salarié, hormis pour les salariés sédentaires.

Les autres auront un meuble sur roulettes avec lequel ils devront s'installer sur un bureau disponible quand ils travailleront. A la rédaction, il est prévu 70 bureaux pour 100 journalistes.

La direction parle de « nouveau rapport au travail », assure qu'il y aura des « espaces d'isolement » pour être au calme, mais on notera en revanche que les cadres conservent des bureaux isolés, tellement isolés d'ailleurs que le rédacteur en chef sera au 2<sup>e</sup> alors que la rédaction est au 1<sup>er</sup>. Cherchez l'erreur...

La question des bureaux partagés a donné lieu à une passe d'arme avec la direction, puisque le président du CE affirme que le CHSCT de Haute-Normandie a donné son accord au projet et à ce principe, ce que nient les élus concernés. D'ailleurs le CHSCT a recueilli les signatures hostiles des salariés concernés sur une pétition.

Côté calendrier, France Télévisions est désormais propriétaire de l'actuel hangar 11, au pied du pont Flaubert et bénéficie d'une autorisation d'occupation de l'espace public des quais de Seine. Le hangar doit être démoli à l'automne et les premiers coups de pioche sont annoncés en mars prochain, si le permis est accepté. Fin des travaux en septembre 2018. Pour les salariés, cela veut dire un déménagement à la mi-2019, autant dire pas demain.

## ✓ BILAN 2015 DU LOGEMENT

---

Le président de la commission d'aide et d'information sur le logement a lu son rapport.

Même si le budget global du 1% logement (en fait 0,45% de la masse salariale) est en hausse du fait de l'effet de l'accord collectif sur la masse salariale et de l'intégration de

Mayotte dans le calcul, les résultats sont disparates. Les Parisiens déplorent notamment le recul du nombre de logements attribués (3 dossiers en attente à Vanves), alors qu'à contrario, les attributions de logements sont en hausse en région. Sur le Pôle, 1 à Nantes, 1 à Rennes et 1 à Rouen.

Côté services, les salariés du pôle ont bénéficié d'un seul dossier de prêt à l'accession (Vanves est confondu avec le siège où 43 dossiers ont été accordés) et de 3 dossiers de prêts travaux.

Fin 2016, la réforme de l'action logement fusionnera les organismes collecteurs. France Télévisions ne cotisera plus qu'à un seul organisme au lieu de 5. Ceci risque d'avoir des conséquences négatives sur l'accès aux logements du parc social, car il n'y aura plus d'exclusivités attribuées à l'entreprise.

Le service logement n'est pas à court d'idées pour contourner la difficulté, même si on peut parfois douter de leur pertinence (aide au recours à la colocation par exemple, présentée comme un service novateur. Peut-on parler d'avancée sociale lorsqu'une entreprise se met à proposer du logement en colocation aux salariés en CDI ?).

Voir ici le [rapport de la commission](#).

## ✓ MAPPING ET EVOLUTION DES OFFRES REGIONALES

---

La commission des programmes et de l'info s'est réunie le 29 avril. Son président a présenté son compte-rendu. Les débats de la commission ont tourné autour de la question du « mapping » (l'étude sur le contenu de nos journaux) et l'avenir des locales. Voir ici le [rapport de la commission](#).

A la suite du « mapping » effectué par les DR et rédacteurs en chef dans les 6 antennes à partir des conducteurs tirés d'une période de haute et d'une période de basse activité, des réunions de travail doivent se mettre en place dans les antennes, pour faire réfléchir les salariés volontaires à l'évolution des journaux. Le chantier a pris pas mal de retard, puisque ces groupes de travail doivent aboutir à quelque chose avant les vacances d'été, pour une mise à l'antenne en septembre.

Le projet prévoit notamment de trancher la question des éditions locales, même si le directeur du pôle assure que rien ne sera mis en place sans qu'il y ait consensus : « On ne fera pas ça à marche forcée, sans l'adhésion des collaborateurs ».

Quoi qu'il en soit, l'étau se resserre sur les éditions locales, puisque la présidente de France Télévisions a exclu de dépenser quelques millions « pour 7 minutes par jour ». La direction du pôle continue donc à pousser pour que les éditions locales disparaissent au profit d'une grande édition régionale à laquelle les équipes de locales participeraient

comme n'importe quel BIP. Aucun projet de relance et de dynamisation de l'information de proximité à l'horizon.

En revanche, des formations pour que les journalistes apprennent à faire du stand up... On voit se profiler l'info dont rêve la direction : des directs 4G, de moins en moins de reportages (ça coûte cher) et une « low-costisation » du réseau de France 3. Pendant que France Télévisions investit massivement dans l'information de France 2, l'élite dorée, elle est en train de transformer les régions en un réseau de soutiers polyvalents et corvéables.

### ✓ ANTENNE

---

Preuve, s'il en fallait encore, des ravages de la régulation d'activité, le refus de la direction technique et de la régulation de faire sortir, le 14 mai, un DSNG pour couvrir les manifestations rennaises annoncées très tendues. Conséquence de ce refus, une journaliste de Rennes a dû faire le midi deux directs avec la 4G, l'un pour le régional, l'autre pour le national, avec des temps de latence allant jusqu'à 8 secondes. Dans le direct avec le national, on la voit ainsi prendre conscience qu'elle est en direct au bout de plusieurs secondes.

Le soir, en revanche, le national a envoyé un DSNG privé avec une équipe du national, sans doute pour faire de la vraie télé...

Les élus ont dénoncé ces choix qui nous décrédibilisent. Le directeur du pôle a reconnu que « la décision prise n'a pas été la bonne. Il faut savoir, dans des cas comme ça, déroger à la règle ». Le problème, justement, c'est qu'avec une telle règle, cela est amené à se reproduire, car on tourne le dos aux réflexes de l'actu et de la télé.

Au chapitre des bonnes nouvelles, encore, la direction n'a pas jugé utile de monter une opération spéciale autour de la Rochambelle course féminine bas-normande contre le cancer du Sein, alors que l'événement attire 25 000 participantes et connaît un très grand retentissement. Toutes les belles promesses de formidables PAE ne sont rien face à la moindre édition de « Questions pour un champion ». Visiblement, l'encadrement ne se bat pas pour développer l'activité en région, un mauvais signe alors que les futurs directeurs régionaux sont censés récupérer de l'autonomie pour développer les programmes locaux.

### ✓ FILIERE DE PRODUCTION

---

Les élus ont déploré que des tournages des plateaux de Littoral partent dans le privé, alors qu'ils sont habituellement effectués par les équipes légères de Rennes. La direction répond qu'il y avait besoin d'un drone et d'une seconde caméra offrant le

même niveau de qualité, ce que n'offrent pas les caméras de la Filière.

Les élus ont rappelé que c'était le devoir de la direction d'investir afin que la Filière de production soit en capacité de répondre à la demande. Il faut préparer la Filière à l'avenir et les tournages 4K ou avec des drones en font partie.

La direction se contente de répondre qu'il y a un drone à Lyon et que la 4K en est au stade des réflexions stratégiques. On voit le résultat... CQFD.

En revanche le responsable du site de Rennes a obtenu l'autorisation d'acheter des caméras plus légères avec des boîtiers étanches pour les tournages en milieu marin.

Le site de Rennes, comme les autres sites va aussi démarrer des tests sur le son binaural (utilisé pour la 3D). Il va tester aussi le développement de l'audiodescription (pour les aveugles), qui pourrait permettre d'accueillir des mixages supplémentaires, selon Christophe Robin.

#### ✓ A VENIR

---

➡ Prochain CE : 24 juin.

➡ Prochain CCE : 15 et 16 juin.

**Les élus de la CGT saluent la mémoire de José Guedes disparu brutalement. Toutes nos pensées chaleureuses à ses proches et à ses collègues.**



## **Avis sur le bilan 2015 de la politique d'emploi des travailleurs handicapés de France 3 Nord-Ouest**

Au cours des dernières années, le bilan de la politique du handicap a toujours été en progression sur le pôle Nord-Ouest, ce que les élus ont salué par des avis positifs.

2015 en revanche aura connu une inflexion, avec un recul du taux d'emploi des travailleurs handicapés, en particulier sur les emplois directs.

Les élus appellent donc la direction à redoubler ses efforts pour améliorer ce bilan. Ils espèrent à cet égard que le nouvel accord handicap qui couvrira la période 2016-2020 jouera un effet de levier pour :

- améliorer considérablement la gestion des parcours individuels des travailleurs handicapés, leur évolution de carrière,
- bénéficier d'indicateurs plus précis du suivi de leurs situations au sein de l'entreprise,
- mettre en place sur les emprises des antennes, des actions concrètes et didactiques de sensibilisation des salariés à la situation de leurs collègues handicapés.

En conséquence, sur le bilan 2015 de la politique d'emploi des travailleurs handicapés de France 3 Nord-Ouest, les élus donnent un avis négatif.

**Adopté par 11 voix et une adoption.  
CFDT, CGT, FO et SUD s'associent.**

Rennes, le 20 mai 2016

## COMPTE RENDU DE L'ACTION LOGEMENT FRANCE 3 NORD OUEST EN 2015

### Commission Logement du 5 avril 2016 à Vanves

Présents pour la commission : Patricia Dedole (Vanves), Guy Pogu (Nantes), François Ormain (Caen)

Pour la direction : Christine Lanfeuille, Emmanuel Clochard (Procillia)

#### 1/ Budget France Télévisions consacré à l'action logement :

Pour l'année 2015, un versement de **2 584 280 euros** correspondant à 0,45 % de la masse salariale a été réparti comme suit entre les cinq organismes collecteurs partenaires (CIL : Comité Interprofessionnel du Logement).

**+ 204 835 euros par rapport à l'an dernier**, dû à une augmentation de la masse salariale de 6 % et à la cotisation de Mayotte.

#### ➤ Détail du versement des 2 584 280 euros

ALLIANCE : 781 950

ASTRIA : 504 615

GIC : 165 434

PROCILLIA : 330 868

SOLENDI : 801 413

Ces montants sont alloués selon les résultats des organismes. A la fin de l'année 2016, la réforme Action Logement devrait être mise en place. Cette réforme a pour objectif une nouvelle organisation, plus simple et plus lisible avec la fusion des 5 organismes collecteurs pour passer à un groupe Action Logement unique.

Conséquence prévisible : le logement passera en multi-proposition (propositions ouvertes à plusieurs entreprises) alors qu'aujourd'hui les propositions sont faites exclusivement à FTV. Elles sont basées sur le formulaire CERFA définissant les priorités d'attribution en fonction d'un barème de points.

A noter que les salariés ne sont pas représentés dans la commission d'attribution. Le bailleur social décide seul. Mais le nombre de logements proposés est finalement proportionnel au versement de FTV.

En contrepartie à ces versements et selon les modalités de fonctionnement définies conjointement

avec l'entreprise, les organismes s'engagent à proposer aux salariés les aides au logement suivantes :

> **des offres locatives dans le parc social** dans des proportions définies avec l'entreprise en fonction du montant du versement effectué

> pour les collaborateurs en difficulté passagère, **des réservations en résidence temporaires** sont proposées

> tous les droits ouverts aux différents services sans contrepartie directe de ce versement. (Prêts accession, prêts travaux, Locapass, Mobiljeune, conseil en financement...)

## 2/ Offres locatives dans le parc social :

Depuis 2014, la procédure pour effectuer une demande de logement dans le parc social a changé et tous les collaborateurs, pour les régions, les stations d'outremer et les sites parisiens peuvent y instruire leur dossier directement en ligne sur le site « Log&Moi » via Monespace.

La demande est validée par le référent RH qui reçoit une alerte, puis par le service logement après vérification du dossier. Ensuite, les demandeurs reçoivent le guide d'utilisation et la procédure et peuvent accéder à leur portail pour consulter les offres et demander des permis de visites.

Les offres sont diffusées sous forme d'annonces détaillées, comportant les caractéristiques générales, le montant du loyer et des charges. Le collaborateur ne recevra que des annonces correspondant à ses critères (ses besoins), selon ses ressources et sa composition familiale.

Les personnes répondant à des critères d'urgence, bénéficient d'un traitement prioritaire d'après une grille de points (inspirée de la grille CERFA réalisée par la direction) établie dans le logiciel selon les situations et les collaborateurs.

Les critères d'urgence sont : la naissance, la séparation, le veuvage, le chômage du conjoint, la baisse de revenus, le handicap/maladie, l'insalubrité constatée, les nuisances, les sinistres et la mobilité géographique...

Les contacts réguliers avec les référents locatifs des CIL permettent d'assurer le suivi des propositions sur la plateforme Log&moi et d'accompagner les collaborateurs dans leurs recherches. Ceux-ci doivent être proactifs et se connecter régulièrement pour consulter les offres.

En 2015 : **53 collaborateurs** ont été logés dans le parc social, dont 5 en résidences temporaires (bail de 3 ans pour des célibataires âgés de 18 à 30 ans sous CDI, CDD, intermittents). Sur les 53 réservations, **42 sont issus du siège et 9 collaborateurs** ont été logés en régions (**1 à Nantes, 1 à Rennes**, 2 à Marseille, 2 à Lille, 1 à Amiens, **1 à Rouen**, 1 à Toulouse, **3 situations en attente à Vanves**).

## 3/ Bilan des services :

Les organismes proposent d'autres services dont peuvent bénéficier les salariés.

> **Prêts accession** : montant maximum du prêt : de 10 000 à 25 000 euros, défini selon les zones géographiques (au prorata du coût du marché), à un taux de 1 % (complément de prêt de 5 000 euros pour les jeunes de moins de 30 ans). Ce prêt est soumis à plafond de ressources. (PLI, Plafond

Loyer Intégration).

43 dossiers de prêts ont été accordés sur les sites parisiens (Vanves incluse) et en région (4 pour le pôle Nord-Est, **1 pour le pôle Nord-Ouest**, 2 pour le pôle Sud-Ouest, 3 pour le pôle Sud-Est, 1 en Corse).

A noter que **17 dossiers de plus ont été accordés** par rapport à l'an dernier. Ce prêt est attribué aux primo et non primo-accédants pour peu qu'il s'agisse de la demeure principale.

> **Prêt travaux** : d'un montant de 10 000 euros à un taux de 1 %, destiné au financement des travaux d'amélioration de la performance énergétique, agrandissement...

**23 collaborateurs ont bénéficié de prêts travaux** au siège et en région (2 pour le pôle Nord-Est, **3 pour le pôle Nord-Ouest**, 2 pour le pôle Sud-Ouest)

> **Mobilipass** : subvention destinée à financer les dépenses d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif réalisé par une société de mobilité et ayant généré la signature d'un bail. Montant selon la zone géographique et du site d'arrivée dans la limite de 1 900 euros (zone B2 ou C) à 2 200 (zone A ou B1) euros selon les zones.

4 prêts Mobilipass ont été alloués.

> **Conseil en financement** : Expertise d'un conseiller financier pour 24 collaborateurs (service gratuit)

- Etudier un projet immobilier (calcul de la capacité financière)
- Optimiser un plan de financement en trouvant les prêts immobiliers les plus adaptés
- Etre accompagné dans le montage du dossier de crédits immobiliers jusqu'au déblocage des fonds

> **Locapass** : Financement du dépôt de garantie à hauteur de 500 euros, prêt sans intérêts ni frais de dossier, remboursable mensuellement pendant 25 mois maximum (montant minimum du remboursement : 15 euros).

**17 dossiers Locapass** au siège et en région (6 pour le pôle Nord-Est). Soit 1 de moins par rapport à l'an dernier.

< **Mobilijeune** : malgré toute la communication qui a été faite autour du Mobilijeune sur Monespace et auprès des services RH sous forme de livret d'accueil pour promouvoir ce service, seulement 1 dossier a été finalisé. Cela est peut être dû à la loi qui a restreint les conditions d'éligibilité pour les jeunes alternants. En cas d'éligibilité, une subvention de 100 euros mensuel est attribuée sur 3 ans.

A noter que le livret d'accueil est disponible sur le site Monespace dans la rubrique « Ressources et vous ».

#### 4/ Bourse aux logements via l'AEPL

L'AEPL (Association des Entreprises pour le Logement) dont France Télévisions est membre, propose un parc de logements sociaux dans toute la France, qui ont permis de loger conjointement à Log&Moi 1 salarié pour les sites parisiens (moins 8 par rapport à l'an dernier). Ces offres sont accessibles pour les salariés CDI et CDD par l'intermédiaire de la bourse aux logements via Monespace.

**Parallèlement aux services Action Logement, divers services ont été mis en place dans le parc privé :**

#### 5/ Offres locatives dans le parc privé

LocService est un espace de location mis à la disposition des salariés de France Télévisions (CDI et CDD) à la recherche d'un appartement à louer dans le parc privé. Il leur permet de créer gratuitement une demande de location qui sera diffusée aux propriétaires inscrits sur le site de LocService. Par la suite, ces derniers sélectionnent et contactent les candidats à qui ils souhaitent louer leur logement.

LocService ne proposant que des annonces de particulier à particulier, les locataires ne payent aucun frais d'agence.

Un « Locamètre » est à disposition sur le site LocService. Cet outil permet au demandeur d'estimer son futur loyer selon ses revenus, la surface et la ville demandée. Par ailleurs, le coach virtuel (estimatif automatique) permet d'affiner la recherche en fonction de ses critères.

**En 2015, 178 demandes de location ont été traitées (mais pas forcément logées), 97 collaborateurs ont utilisé le coaching virtuel.**

#### 6/ Les perspectives et objectifs pour l'année 2016 :

- > La réforme de l'action logement sera définitivement mise en place à la fin 2016. Il convient donc dès à présent et toujours dans le but d'améliorer les aides au logement pour les collaborateurs, de chercher toutes les solutions possibles et de se tourner vers d'autres services (LocService par exemple) qui développent des offres originales et des accompagnements sur mesure, **tant pour la recherche de logement que pour la mobilité**. Cette fusion des organismes collecteurs risque d'entraîner des perturbations sur les offres locatives dans le parc social (multi-propositions, absence d'exclusivité pour FTV, marché de plus en plus tendu et finalement moins d'attribution de logements).
- > Développer également des solutions novatrices telles que la colocation, un concept original et économique pour répondre à ce marché croissant. Pour être sûr de trouver le bon colocataire, un outil (Coloc'Attitude au sein de LocService) est disponible depuis début 2016, permettant au futur colocataire de se décrire en quelques clics : personnalité, rythme de vie, centres d'intérêts, ce qu'il aime ou déteste dans une colocation.
- > Développer la communication autour des services proposés. Une réactualisation du site Monespace a été faite permettant aux collaborateurs de retrouver toutes les infos utiles et formulaires en ligne (site Monespace – mon quotidien – mes infos utiles – logement).
- > Mettre l'accent sur les informations liées aux services Action Logement disponibles sur le site « Ressources&Vous » et affichage dynamique (écrans aux abords des ascenseurs) sur les sites parisiens.



## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ANTENNE PROGRAMMES ET INFORMATION LOCALE & REGIONALE DU 29 AVRIL 2016

### Information

La première thématique abordée fut celle de l'information avec la mise en place du mapping région par région. Ce mapping a été lancé en janvier dernier sur une période de 2x2 semaines en 2015 sur des dates non impactées par les attentats avec des périodes de hautes et de basses activités.

Le but de cette étude réalisée dans chaque région par les différents services des vidéothèques est d'obtenir :

- Une photographie de la réalité de nos offres.
- La répartition socio-démographique de nos téléspectateurs par région.
- La prépondérance de certains sujets traités par les rédactions
- La couverture rédactionnelle par département.

A travers ces indicateurs la direction souhaite pouvoir modifier l'offre d'information à la rentrée de septembre via des ateliers dans chaque région (pas en Ile-de-France). Ces ateliers dont les intitulés sont à l'initiative de la direction sont composés de salariés et de cadres ; leurs préconisations devraient être rendues au courant du mois de juin.

Cette date paraît difficile à tenir pour certaines régions :

- Pays de Loire, le travail n'a pas encore débuté suite à la vacance du poste de rédacteur en chef
- Bretagne, la mise en place de nouvelles émissions aurait généré du retard

Une autre difficulté mise en avant lors de la réunion fut l'impossibilité de comparer les différents mapping régionaux, peu d'indicateurs sont communs, chaque rédacteur en chef ou délégué Régional a fait ressortir les statistiques de l'INSEE qu'il trouvait pertinentes.

Par exemple les indicateurs en Ile-de-France comparés à ceux de la région Centre-Val de Loire ou Bretagne.

La déléguée régionale de la région Centre-Val de Loire Valérie Giacomello était présente à la réunion pour exposer le mapping de sa région.

4 ateliers ont été mis en place :

- 1<sup>er</sup> atelier, 19/20 et soir 3 sur le web
- 2<sup>eme</sup> atelier, Place de l'info locale Tours et Bourges
- 3<sup>eme</sup> atelier, Réaffirmer la place du JT
- 4<sup>eme</sup> atelier, Evoluer vers une offre multimédia

Au-delà de l'analyse des indicateurs, avec l'intitulé de du 2<sup>eme</sup> atelier la direction remet en cause l'existence des éditions Touraine Val de Loire et Berry.

L'argumentaire tourne avant tout sur la problématique du périmètre de diffusion de ces éditions locales.

Les Berrichons ne reçoivent plus la locale de Bourges via les box, alors que 50% de la population regarde la télévision via ces mêmes box, Touraine Val de Loire est diffusé via les box sur tout le territoire.

Les locales (les 22 de France 3) ne sont plus étudiées en terme d'audience, c'est la tranche globale du 19/20 régionale qui est étudiée.

Via cet atelier la direction propose deux hypothèses :

- Fondre les locales dans le JT avec la disparition des éditions Touraine Val de Loire et Berry, tout en gardant les équipes sur place pour soutenir le 19/20 via des dossiers.
- Ne garder que Touraine Val de Loire et questionnement sur la pérennité des équipes de Berry.

D'après la direction une étude de marché a été effectuée pour mettre les locales sur les box via Satellite, cela coûterait 7 millions d'euros par locales (pour tout le réseau x 22 locales), sachant qu'une étude plus ancienne donnait un montant moitié moindre.

La réflexion sur les locales semble se faire sur l'ensemble du réseau, avec toujours le même argument : le périmètre de diffusion qui ne correspond plus au périmètre géographique de la couverture des équipes des locales.

Brest semble aussi se retrouver sur la sellette, la direction posant le problème sous la forme d'un questionnement : « le modèle de 1992 se justifie-il encore ? ».

Pour la Normandie la réflexion tourne sur le partage d'un socle commun avec la disparition de Haute et Basse-Normandie et des offres communes entre Caen et Rouen.

La disparition annoncée des pôles et la création ou recréation de 13 régions dans le réseau rebat les cartes en terme de synergie.

Pour l'ensemble du pôle, les matinales (pour ceux qui en ont) passent de 26 à 52 mn, ce qui implique la fin des rediffusions des magazines, l'objectif à terme est d'être à 52 mn 5 jours sur 5.

La Voix est libre passe du samedi au dimanche.

Une « montée en puissance » du réseau a été annoncée :

- Un prime time 1 fois par an (un pilote est en cours de réalisation par MFP)
- Une émission spéciale JO présentée par Samuel Etienne, 2 antennes seraient concernées, La région Centre-Val de Loire pour le cheval et Bretagne pour la voile.
- 4 opérations spéciales de réseau sont prévues, pour l'instant seule la spéciale journée du patrimoine a été retenue.
- Dans un avenir plus ou moins lointain, un magazine culturel de réseau pour 2018 et un magazine actu de réseau pour 2019 (rien encore pour 2020 mais nous avons bon espoir).

A Vanves la régie Fly qui a été achetée pour remplacer le CCR pose toujours problème, dans les faits elle ne peut pas remplacer un CCR, elle devait surtout servir pour une émission hebdomadaire avec Le PSG au Parc des Princes, émission qui a depuis disparu.

Pour l'instant une seule de programmée pour l'année 2016 avec cette régie « l'automne des cités ». L'investissement pour le moment est loin d'être rentable.

#### **Activité :**

#### **Moyens ETP des BRI et répartition prévisionnelle de l'activité au 01/01/2016**

Le nombre de journalistes planifiés par semaine est pratiquement équivalent par BRI,

Nantes, Rennes, Caen, Rouen de 128 à 132 journalistes par semaine.

Orléans et Vanves sortent du lot avec respectivement 118 et 164 journalistes par semaine en haute activité.

En basse activité tous les BRI tournent entre 90 et 95 journalistes par semaine.

Remarque que l'écart le plus élevé entre haute et basse activité est à Vanves, où l'on passe de 164 à 96 journalistes.

#### **Affectation ETP de la grille des programmes budget 2016**

LVL sur tout le pôle : 2160 jours de coût marginal.

VSL Centre : 18 par N°

Paname : 24 par N°

Histoire de se balader : 18 par N°

Littoral (estimation): 27 par N°

Les Matins de Paris : 4 par N°

Bretagne Matin : 4 par N°

Normandie Matin : 6 par N°

PdL Matin : 4 par N°

Les documents Grille des programmes et Antenne nous étant arrivés en fin de réunion il nous a été difficile de les analyser en détail. La majeure partie de la réunion de la commission a été dédiée à l'avenir des locales avec une disparition à plus ou moins court terme.

S'il s'avérait que la direction souhaite s'engager sur cette voie, il s'agirait alors d'un véritable changement de politique éditoriale de France 3 qui a gravé dans son ADN depuis 1992 l'information locale.

Pour information la dernière communication de Dana Hastier et Yannick Letranchant en date du 13 mai indique que dans le cadre de la réforme territoriale, France 3 continuerait à proposer : « autant de journaux d'information locale et régionale reflet de notre identité et au cœur de nos missions de service public ».